

du 1<sup>er</sup> AVRIL au 31 OCTOBRE 2018

ÉcoPrimes

AIDEE



CHAPPEE



## CHAUDIÈRE *fioul* à condensation HPE (Haute Performance Energétique) SEMPRA NOVA Pack HTE & BORA NOVA HTE

CHAPPEE propose un large choix de solutions de chauffage permettant de répondre à tous les types de besoins de confort et d'implantation.

Performances, fiabilité, économies et adaptation aux contraintes sont des engagements qui font de la marque CHAPPEE le bon plan chauffage accessible à tous les budgets.



### MATÉRIEL ÉLIGIBLE (installé avec une régulation classe IV minimum)

- Gamme SEMPRA NOVA Pack HTE : 2 modèles : 24 kW CF, FF
- Gamme BORA NOVA HTE : 3 modèles : 25, 31 et 38 kW



## PAC SEMPRA NOVA HYBRIDE *fioul*

Sempre Nova Hybride est l'association d'une pompe à chaleur hautes performances avec une chaudière fioul, qui permet la régulation intelligente et optimisée de vos consommations d'énergie. Elle garantit un maintien du confort chauffage et eau chaude sanitaire optimal quel que soit la température extérieure. Le système hybride assure en plus d'une chaudière seule, la fonction rafraîchissement afin de garantir le confort également en été.

### MATÉRIEL ÉLIGIBLE - Gamme Sempra Nova Hybride avec :

PAC AWP : 4.5, 6, 8, 11kW mono et 11kW tri  
Chaudière : Sempra nova CF, FF en 22 ; 29kW et HTE 19 ; 24 ; 32kW



30%

de CITE  
matériel éligible  
au Crédit d'Impôt  
Transition  
Énergétique

**jusqu'à 1500 € TTC\***  
de remboursés sur votre PAC hybride fioul  
**et jusqu'à 900 € TTC\***  
de remboursés sur votre chaudière fioul

+ **30%** d'économies  
d'énergie  
(source ADEME)  
**TVA\*\* à 5,5%**

\* Pour en savoir plus : [www.ecoprimesaidee.fr](http://www.ecoprimesaidee.fr) / \*\* Modalités sur [impôts.gouv.fr](http://impôts.gouv.fr)

## QUEL EST LE MONTANT DE VOTRE PRIME ?

Pour connaître le montant de la prime auquel vous pouvez prétendre (EcoPrimes ou EcoPrimes Super Bonus), connectez-vous sur [www.ecoprimesaidee.fr](http://www.ecoprimesaidee.fr)

EcoPrimes chaudières fioul HPE	"EcoPrimes" SANS condition de ressources		"EcoPrimes Super Bonus" SOUS conditions de ressources (1)	
Prime AIDEE	350 € TTC		700 € TTC	
Prime Fabricant	200 € TTC		200 € TTC	
<b>TOTAL (2)</b>	<b>550 € TTC (2)</b>		<b>900 € TTC (2)</b>	
EcoPrimes PAC Hybride fioul	Surface chauffée du Logement ≤ 130 m <sup>2</sup>	Surface chauffée du Logement > 130 m <sup>2</sup>	Surface chauffée du Logement ≤ 130 m <sup>2</sup>	Surface chauffée du Logement > 130 m <sup>2</sup>
Prime AIDEE	500 € TTC	700 € TTC	1 000 € TTC	1 200 € TTC
Prime Fabricant	300 € TTC	300 € TTC	300 € TTC	300 € TTC
<b>TOTAL (2)</b>	<b>800 € TTC (2)</b>	<b>1 000 € TTC (2)</b>	<b>1 300 € TTC (2)</b>	<b>1 500 € TTC (2)</b>

1- Les «EcoPrimes Super Bonus» sont réservées aux ménages considérés en situation de «Grande précarité énergétique» au sens de l'arrêté modifié du 29/12/2014 relatif aux modalités d'application du dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie – Modalités et plafonds de ressources sur [www.ecoprimesaidee.fr](http://www.ecoprimesaidee.fr)

2- Dont 100 € sous forme de chèque fioul versé par AIDEE, à valoir chez un distributeur de fioul AIDEE

### EXTRAIT DU RÈGLEMENT CONSOMMATEURS DE L'OPÉRATION «EcoPrimes Chaudières fioul HPE et PAC hybrides fioul»

Dans le cadre de la réglementation des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) et du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 octobre 2018, AIDEE et les fabricants de chaudières fioul HPE et de Pompe à Chaleur (PAC) hybrides fioul participants s'associent pour offrir une aide financière dite «EcoPrimes» SANS condition de ressource de 550 € TTC sur les chaudières fioul HPE, cette offre passe à 800 € ou 1000 € sur les PAC hybrides fioul (selon que la surface chauffée du logement soit respectivement ≤ 130 m<sup>2</sup> ou > 130 m<sup>2</sup>), dont 100 € TTC en chèque fioul à valoir chez un distributeur de fioul partenaire AIDEE.

SOUS conditions de ressources, cette aide alors dite «EcoPrimes Super Bonus» est portée à 900 € TTC sur les chaudières fioul HPE. Cette offre passe à 1300 € ou 1500 € sur les PAC hybrides fioul (selon que la surface chauffée du logement soit respectivement ≤ 130 m<sup>2</sup> ou > 130 m<sup>2</sup>), dont 100 € TTC en chèque fioul à valoir chez un distributeur de fioul partenaire AIDEE.

Ces aides sont réservées aux ménages qui achètent et font installer, en France, dans une maison individuelle achevée depuis plus de 2 ans, sur devis d'un professionnel qualifié RGE établi et accepté pendant la période de l'opération, l'un des modèles de chaudières fioul HPE ou de PAC hybrides fioul, équipée d'un régulateur de classe IV minimum (intégré ou non), référencés comme participant à l'opération (voir [ecoprimesaidee.fr](http://ecoprimesaidee.fr)).

Pour en savoir plus, connaître le montant de l'aide auquel vous pouvez prétendre, les conditions d'obtention et la procédure à suivre, consultez le règlement complet de l'opération sur le site internet de l'opération [www.ecoprimesaidee.fr](http://www.ecoprimesaidee.fr) ou [www.aidee.fr](http://www.aidee.fr) ou communiqué gratuitement sur demande écrite à :

AIDEE « Opération EcoPrimes AIDEE », 114 avenue de Wagram – 75017 Paris / [aidee@aidee.fr](mailto:aidee@aidee.fr)

[www.chappee.com](http://www.chappee.com)

[www.ecoprimesaidee.fr](http://www.ecoprimesaidee.fr)